

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE D'EAUBONNE

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 27 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/038

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	Délibération n°2024/050
	En exercice :	35	35
21/03/2024	Présents	32	30
	Représentés :	3	3
	Votants :	35	33

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-SEPT MARS, A VINGT HEURES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 21 mars 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, Mme ESTRADE Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MICHELET Cyril ayant donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel
M. DUBLINEAU Grégoire ayant donné pouvoir à Mme MENEY Maryse
M. LE FUR Corentin ayant donné pouvoir à Mme ESTRADE Claude

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin.

PRÉSIDENT DE SÉANCE (Délibérations n°s 2024/026 et 2024/050) : M. AUBIN Jean

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240327-DEL2024-038-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2024



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024/038

Demande de subvention au Conseil Départemental du Val-d'Oise au titre de la 4^{ème} édition de l'appel à projets *en faveur des insectes pollinisateurs sauvages en Val-d'Oise*

Rapporteur : Monsieur Quentin DUFOUR, Adjoint à la Maire délégué au développement durable.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2331-6 4° et L. 1111-10 ;

VU l'arrêté du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;

VU la délibération du Conseil Départemental du Val-d'Oise n°5-30 du 24 novembre 2023 actant le lancement de la 4^{ème} édition de l'appel à projets *en faveur des insectes pollinisateurs sauvages en Val-d'Oise* ;

CONSIDÉRANT que la pollinisation est un mécanisme indispensable à la reproduction d'une grande majorité des plantes à fleurs de la planète et apparaît donc comme un élément fondamental au service du développement des écosystèmes terrestres naturels et gérés par l'homme ;

CONSIDÉRANT que les insectes pollinisateurs jouent un rôle crucial dans la production alimentaire car un nombre important de cultures dépendent d'une manière ou d'une autre de la pollinisation effectuée par ces derniers ;

CONSIDÉRANT que le Conseil départemental du Val-d'Oise a souhaité décliner le plan national d'actions *France Terre de Pollinisateurs* à l'échelle départementale à travers un dispositif mobilisant les communes, les citoyens, les scientifiques, le monde associatif et les apiculteurs amateurs, via un appel à projets en faveur des insectes pollinisateurs sauvages ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif intitulé *appel à projets en faveur des insectes pollinisateurs sauvages en Val-d'Oise* propose, notamment via un soutien financier, d'encourager la création de nouvelles actions localement dédiées à l'amélioration du savoir sur les pollinisateurs sauvages; de favoriser le partage des connaissances pour une meilleure prise de conscience citoyenne et plus largement d'inciter les différents acteurs (publics et privés) à mettre en œuvre et déployer des actions écologiques concrètes en faveur des pollinisateurs sauvages et de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe globale allouée au dispositif précité est de 35 000 € ;

CONSIDÉRANT que les projets lauréats dans le cadre de l'appel à projets susmentionné feront l'objet d'un subventionnement répondant à un taux maximum de 50% des dépenses éligibles retenues ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Eaubonne a prévu de procéder à la plantation d'arbres fruitiers et la construction d'hôtels à insectes au sein de plusieurs sites communaux parmi lesquels figurent l'école maternelle Jean-Jacques Rousseau et l'Espace Jeunesse et Famille ; lieux propices à la réalisation d'actions pédagogiques et de sensibilisation en faveur de la connaissance sur les pollinisateurs sauvages ; projet éligible au titre de l'appel à projets départemental précité ;

CONSIDÉRANT que le coût prévisionnel de ces investissements s'élève à 7 941,30 € HT (soit 8 378,07 € TTC) ;

CONSIDÉRANT que la commune d'Eaubonne, en tant que collectivité située sur le territoire du Département du Val-d'Oise, souhaite donc ainsi déposer une demande de subvention afin de pouvoir prétendre à un financement départemental au titre du dispositif susmentionné ;

Après avis des Commissions n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* et n°4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* fusionnées du jeudi 14 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

À l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble, Groupe Eaubonne une ambition renouvelée, Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

- ✚ **ARTICLE 1 : AUTORISE** Madame la Maire à solliciter une subvention auprès du *Conseil Départemental du Val-d'Oise* au titre de la 4^{ème} édition de l'appel à projets départemental intitulé *pollinisateurs sauvages en Val-d'Oise*, pour l'opération portant sur la plantation d'arbres fruitiers et la construction d'hôtels à insectes au sein des sites communaux suivants : la résidence *Gabriel Dangien*, l'école maternelle *Jean-Jacques Rousseau*, l'Espace Jeunesse et Familles, le mail *Rossini*, le potager de la *Chesnaie* et le château *Phillipson*, pour un coût total prévisionnel estimé à 7 941,30 € HT (soit 8 378,07 € TTC);
- ✚ **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame la Maire à prendre et signer tous les actes relatifs à la présente demande de subvention ;
- ✚ **ARTICLE 3 : DIT** que la commune s'engage à financer la part non subventionnée du projet, en respectant un minimum de 20 % de financement sur fonds propres ;
- ✚ **ARTICLE 4 : PRÉCISE** que les dépenses et recettes relatives à la présente opération seront inscrites au budget communal 2024.

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :

Publiée le :

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT	☐ Lylian SENECHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Marie-José BEULANDE

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240327-DEL2024-038-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2024